



A Monsieur Emmanuel Macron  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris, France

Saint-Mandé, le 31 juillet 2025

1A 214 485 1831 5

## **Lettre ouverte de l'UNAF**

Monsieur le président de la République,

Le 8 juillet 2025, la proposition de loi « visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur » des sénateurs Laurent Duplomb et Franck Menonville a été adoptée par l'Assemblée nationale après un vote sans possibilité d'amendements. Cette absence de débat, orchestrée par les défenseurs du texte, est une atteinte grave à notre système démocratique. Cela est d'autant plus inacceptable pour un texte traitant d'enjeux majeurs comme la santé publique, l'environnement et la souveraineté alimentaire de la France. Loin de faire l'unanimité, la « loi Duplomb » a été vivement critiquée par de nombreuses organisations : associations de protection de l'environnement, syndicats agricoles et apicoles, scientifiques, juristes, victimes de pesticides, professionnels de santé et de nombreux citoyens.

En tant que syndicat apicole national représentatif professionnel, l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) s'est fortement mobilisée contre ce texte, et ce dès son dépôt au Sénat, en ce qu'il revient notamment sur l'interdiction de trois substances actives toxiques pour les pollinisateurs et dont la réautorisation met en danger la production de miel français. Ce cri d'alerte de l'UNAF concernant les conséquences dramatiques qu'une telle loi aurait pour les pollinisateurs, la biodiversité et la santé publique a rapidement été rejoint par l'ensemble des apicultrices et apiculteurs, ainsi qu'un grand nombre d'acteurs et actrices de la société civile, du monde agricole, médical et scientifique.

**Union Nationale de l'Apiculture Française** • 5bis rue Faÿs • 94160 SAINT-MANDE

Tél. +33 (0)1 41 79 74 40 • Fax +33 (0)1 41 79 74 41 • N° Siret : 32365820300043 • APE : 9411Z

Site internet : <http://www.unaf-apiculture.info/>

Conscients du danger que représente cette loi et du déni démocratique ayant entouré son adoption, plus de 2 millions de citoyens ont signés à ce jour la pétition déposée sur le site de l'Assemblée nationale appelant à dire « Non à la Loi Duplomb — Pour la santé, la sécurité, l'intelligence collective ».

Notre syndicat a déposé une contribution demandant la censure d'une partie du texte par le Conseil constitutionnel. En cas de décision contraire, **un choix solennel et crucial s'offre à vous : promulguer la loi ou écouter les citoyennes et citoyens français en demandant au Parlement de délibérer à nouveau sur la « loi Duplomb »**.

Au nom des apicultrices et apiculteurs français, nous vous demandons, en application des pouvoirs que vous confère l'article 10 de notre Constitution, de ne pas promulguer cette loi afin qu'un véritable débat démocratique puisse être tenu.

Nous tenons également à souligner notre profonde inquiétude concernant l'indépendance de l'Anses qui est mis à mal par le décret paru au journal officiel le 10 juillet 2025. La science seule doit pouvoir guider les actions de l'Anses pour une véritable protection de la santé publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma plus haute considération.

Christian Pons, Président de l'UNAF



Union Nationale de l'Apiculture Française • 5bis rue Faÿs • 94160 SAINT-MANDE

Tél. +33 (0)1 41 79 74 40 • Fax +33 (0)1 41 79 74 41 • N° Siret : 32365820300043 • APE : 9411Z

Site internet : <http://www.unaf-apiculture.info/>